CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB
Contexte

La 4ème phase du déconfinement des activités sportives s'appuie sur les principes définis par le ministère des sports (http://sports.gouv.fr/presse/article/deconfinement-4-les-mesures-pour-le-sport-a-partir-du-11-juillet-2020), et le protocole de rentrée (2ème version) (https://www.ffjudo.com/uploads/elfinder/ACTUALITES/2020/HORS%20COMPETITION/COVID%2019/LE%20JUDO%20CONTINUE/JUDO%20A%20LEXTERIEUR/PROTOCOLE%20SANITAIRE/PDF/POST%2023%20JUIN/PROTOCOLE%20RENTREE%2020-2.pdf) et sur celui de la fédération d'aïkido (plus restrictif dans la pratique à 2 (https://www.aikido.com.fr/wp-content/uploads/2020/08/Plan-de-deconfinement-UFA-26-aout-2020_-v3.pdf)

Ainsi que les consignes préfectorales du 14 sept 2020 (http://www.gironde.gouv.fr/content/download/51309/345802/file/2020-09-14-Plan%20d'actions%20Covid.pdf)

Le club applique ses dispositions :

- Pratique sportive : respect des protocoles fédéraux judo / aïkido
- Sens de circulation dans le dojo
- Usage des installations
- Information aux licenciés

Inscription pour identifier les présents (participants + accompagnants + encadrement) pour un éventuel « contact tracing »,


Feuille de présence dans le dojo

Merci de renseigner dès l'arrivée (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).

Nom	prénom	tel mob (si pas déjà fourni)	adresse email (si pas déjà fournie)

CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB

Périmètre de port du masque



Port du masque entre le rond-point et le bar BREC



Isodistance à 50m (source https://www.geoportail.gouv.fr/carte)

CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB

Information aux pratiquants

Ce document est publié sur le site internet du club

Rôle du Référent Covid-19
Pour chaque séance, nécessité d'un encadrement club Covid-19 (portant obligatoirement le masque (jetable ou « grand public » dans le dojo)

- Contrôle des accès et des sorties des pratiquants
- Demande aux participants sur l'état de santé général (pas de prise de température)
- Information et vérification des consignes
- Vérification de la liste de présence
- Vérification du nettoyage du tapis

CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB
Protocole Judo – Jujitsu – Taïso - Taïchichuan

PROTOCOLE SANITAIRE DES CLUBS

FF judo

RENTRÉE 2020

Entrée en vigueur : à partir du 19 Août 2020. **Dernière Mise à jour : 28 août 2020**

Les protocoles FFJDA ont vocation à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat.

L'objectif de la FFJDA est de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFJDA. Il répond à un niveau de vigilance fixé par le gouvernement.
Ce protocole permet **une reprise de la pratique du judo et des disciplines associées** dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

Les gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de pratique physique).

Regroupements concernés :

- Cours, stages, actions de promotion et de découverte organisées par les clubs.

Désignation d'un référent Covid-19 :

- Chaque structure désigne, parmi l'encadrement, un responsable Covid-19, chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Organisation du club :

- Un registre détaillé des présences doit être tenu afin de permettre le suivi de cohorte des pratiquants.
- Il est conseillé des prévoir une période de battement entre les séances pour éviter les croisements de groupes.

CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB
Protocole Judo – Jujitsu - Taïso

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au dojo :

- J'ai un bon état de santé général
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un judogi propre.
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer son judogi, des mouchoirs jetables avec une pochette pour les isoler après utilisation, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zoori », sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

Préconisations sanitaires à faire respecter dans le dojo et durant la séance :

- Lavage des mains à l'entrée du dojo.
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique.
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- Des parcours de circulation sont organisés par le club (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.
- Quand l'utilisation des vestiaires collectifs est rendue possible par les responsables des installations, il est fait respecter la distanciation d'un mètre entre chaque individu et le port du masque en dehors des douches, avec nettoyage et aération réguliers des locaux.
- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants (non masqués) autour du tapis.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique. (cf fiches conseils fédérales spécifiques).

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc...)
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)

CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB
Protocole Judo – Jujitsu - Taïso

Port du masque à partir de 11 ans

Le port du masque est-il obligatoire pour tout le monde ? Si non, à partir de quel âge ? - Mardi 24/08/2020

Le port du masque est obligatoire pour les plus de 11 ans, en dehors du temps de pratique. Pendant le temps de pratique d'activité physique, le port du masque n'est pas requis.

Port du masque pour l'enseignant

J'encadre un cours jujitsu composé d'un petit groupe d'adultes, et régulièrement, je pratique avec eux lorsque l'effectif est impair. Puis-je ôter mon masque durant ces moments de pratique ou suis-je obligé de cesser de pratiquer avec eux ? - Mercredi 25/08/20 **par Franck**

La FFJDA préconise le port du masque pour l'encadrement, enseignant compris.

Au regard de la position centrale de l'enseignant au sein du club, qui l'amène à croiser beaucoup de groupes différents, nous conseillons aux enseignants, de conserver au maximum le port du masque, même lors des explications techniques, d'éviter de démultiplier les partenaires et d'éviter le brassage entre les différents groupes.

Nous invitons les enseignants à garder le masque et à éviter de le manipuler pendant les cours, nous leur proposons donc dans la période actuelle de ne pas pratiquer avec les élèves lorsqu'ils enseignent.

S'ils se trouvent malgré tout en situation de pratiquant en activité physique le port du masque n'est alors pas de rigueur.

https://www.ffjudo.com/covid-19-questionsreponses

CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB
Protocole Aïkido

UNION des FÉDÉRATIONS d'AIKIDO-U.F.A.
PLAN DE DÉCONFINEMENT PROGRESSIF des ACTIVITÉS AU SEIN DES STRUCTURES AFFILIÉES de la FFAAA et de la FFAB

PROTOCOLE DE VIGILANCE MODÉRÉE

Niveau de risque lié à la crise sanitaire : niveau modéré
Pratique traditionnelle en binôme
Echéancier : ***à partir du 28 août 2020***
Il répond à un niveau de vigilance commun à tout citoyen.
Ce protocole général ne se substitue aucunement aux mesures locales (préfecture, municipalités, etc.) qui pourraient être prises en fonction de la situation sanitaire locale, notamment pour les départements en zone rouge.

Le décret n°2020-1035 modifiant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a été publié au Journal Officiel du 14 août 2020. Il met fin à l'obligation de fermeture des vestiaires collectifs, tout en respectant toutefois le nombre de personnes ou la distanciation imposés par les structures d'accueil.

Conditions sanitaires

- ✓ **Gestes barrières COVID-19,**
- ✓ **Port du masque obligatoire en dehors des phases de pratique sur le tatami,**
- ✓ **Port du masque OBLIGATOIRE pour l'enseignant,**
- ✓ Distance de sécurité sanitaire,
- ✓ Limitation du nombre de pratiquants,
- ✓ **Les principes d'hygiène corporelle, dont le lavage des mains et des pieds avant la montée sur le tatami fortement conseillés avec du gel hydroalcoolique,**
- ✓ **L'utilisation des vestiaires collectifs est autorisée, mais reste de la bonne gestion des collectivités territoriales qui ont la charge des dojos ;**

  L'utilisation des vestiaires collectifs : *p… …xte sanitaire appelant au maintien d'un niveau élevé de vigilance, ce décret, dans son article 44, met fin à l'ob… …fermeture des vestiaires collectifs. Conformément aux recommandations du Haut comité à la santé publique, **les … …llectifs sont à nouveau accessibles**, dans le strict respect des protocoles sanitaires. La distanciation physique … un mètre entre les personnes **et** le port du masque y seront systématiquement respectés.*
  L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire) et si un nettoyage régulier des vestiaires est effectué.
- ✓ **Aération de la salle dans la mesure du possible (ouverture des fenêtres), l'air circulant étant efficace contre la contamination par aérosolisation.**

Préconisations pédagogiques générales
Travail seul ou à deux, avec ou sans armes
Toutes les applications pédagogiques adaptées au respect de l'hygiène respiratoire et des gestes barrières.

Les incontournables pour un bon fonctionnement du protocole

- Le club doit désigner un responsable COVID chargé de l'organisation sanitaire et de veiller au respect des protocoles sanitaires
- Le club devra être en capacité de fournir aux autorités administratives habilitées qui en feraient la demande et sans délai, la liste nominative des participants à chaque cours. Cette liste comprendra le nom-prénom, adresse,

adresse mail et téléphone.

- Les consignes sanitaires énumérées dans le protocole prévalent tant pour le pratiquant que pour l'enseignant et le bénévole.
- Le respect des horaires. Pour une séance théorique d'une heure, il faut compter :
  - 5 à 10' de la zone d'accueil jusqu'au démarrage de la séance, 45' de séance, 5 à 10' de la fin de séance à la sortie du dojo
  - + 15' supplémentaire de battement entre les séances pour éviter aux différents groupes de se croiser
- L'accompagnant doit arriver au dojo 5 minutes avant la fin de la séance et attendre à l'entrée en prenant soin des distances de sécurité avec les autres accompagnants.

Préconisations sanitaires à prendre avant de se rendre au dojo

Préconisations communes

- Je ne suis pas dans un foyer ayant un cas de COVID-19 déclaré depuis moins de 24 jours
- J'ai un bon état de santé général

⚠ Attention :

Si j'ai eu le COVID-19 ou si je présente des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées…), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise d'activité.

Préconisations spécifiques

- Se doucher et avoir les cheveux lavés et attachés ;
- Avoir pris sa température avant de venir, pas de pratique si 37°8 ou plus ;
- S'assurer que sa tenue de pratique ait bien été lavée (keikogi, …) ;
- Le port du hakama est possible si lavé régulièrement; sinon à éviter ;
- Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer sa tenue de pratique, des mouchoirs jetables, un gel hydro-alcoolique, ses « zoori » ou chaussons, sa bouteille d'eau et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème durant la séance.

Mise en place de mesures sanitaires à l'accueil du dojo

- Mise en place d'un poste d'accueil à l'entrée du dojo, tenu par une personne désignée par le club afin d'établir la liste des participants qui pourrait être demandée par les autorités administratives;
- Lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique ;
- Quitter ses « zoori » au bord du tatami, sortir sa bouteille d'eau, son paquet de mouchoirs et son gel hydro-alcoolique. Les autres effets personnels doivent rester dans le sac (téléphone, ….) ;
- L'accompagnant quitte le lieu d'accueil dès lors que le pratiquant est autorisé à passer dans le Dojo. Il peut être autorisé par l'enseignant à rester dans la salle de pratique.

Mise en place des mesures sanitaires durant la séance

- Le salut commun de démarrage de début et fin de séance se fera en ligne comme traditionnellement ;
- La séance se déroule de manière classique ;

Mise en place des mesures sanitaires de fin de séance à la sortie du dojo

- Rejoindre ensuite l'accueil, remettre ses chaussures et déposer ses zoori dans son sac ;
- Avant de sortir, se laver à nouveau les mains avec du gel ;
- Le pratiquant mineur attend que le responsable désigné par le club à l'entrée l'autorise à rejoindre son accompagnant.

Préconisations sanitaires à prendre en arrivant à son domicile

- On devra mettre sa tenue de pratique au lave-linge, désinfecter ses zoori.

CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB
Usage des installations

Locaux:

- Désinfection des tapis, zones d'accueil, zones de contact (poignées de porte)

Matériel :

- Pas d'usage de matériel partagé (ni tapis de chute, ni corde)
- Ballon / bâton : utilisation individuelle avec nettoyage après séance
- Prêt de judogis propres et remis aux parents pour nettoyage

Entrée / sortie :

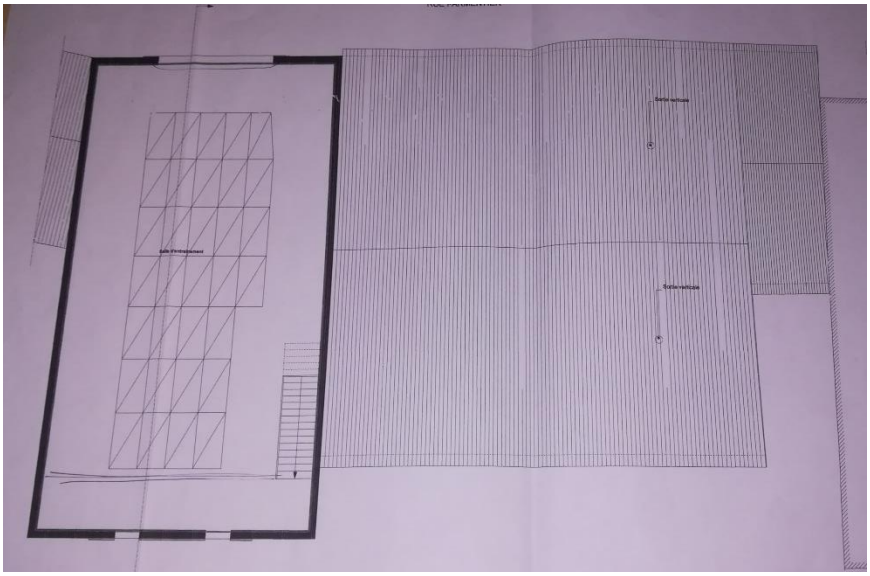
- La circulation s'effectuera avec les 2 portes ouvertes
- En suivant le fléchage et le sens de circulation
- En cas de pratique à l'étage l'encadrement covid19 veillera au sens unique (montée : avant le cours, descente, après)
- Accompagnants avec masque avec les pratiquants

Pas de « verre d'amitié » ou de regroupement après le cours dans l'enceinte du dojo, mais toujours de la convivialité.

CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB

Plan du dojo





CRÉON JUDO-AÏKIDO CLUB
Signalement en cas de covid

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

La·Directrice·départementale·déléguée¶

Direction·régionale·et·départementale¶
Jeunesse·sport·et·cohésion·sociale¶
Direction·départementale·déléguée → ¶
¶

¶

SIGNALEMENT·DE·CAS·DE·COVID·19·DANS·LE·SPORT¶

¶

PROCEDURE·A·TENIR·:·DEPISTER·–·TRACER·–·ISOLER¶

¶

Quel·comportement·adopter·face·à·la·maladie·du·COVID-19·dans·un·établissement·sportif°?¶

Si·vous·êtes·informés·qu'un·membre·du·club°:¶

- → a·des·symptômes·(toux,·fièvre)¶
- → ou n'a·pas·de·symptôme·mais·a·été·en·contact·avec·une·personne·malade·du·COVID-19¶

¶

1.·Faire·tester,·isoler·et·respecter·les·gestes·barrières¶

- → Dire·à·la·personne·concernée·de·contacter·son·médecin·et·de·réaliser·un·test°:¶
  - → ***immédiatement***°: si·elle·a·des·symptômes·ou·qu'elle·vit·sous·le·même·toit·que·la·personne·malade°;¶
  - → ***7·jours·après·son·dernier·contact·avec·la·personne·malade***°: si·elle·ne·vit·pas·sous·le·même·toit·que·la·personne·malade.·Il·est·inutile·de·faire·le·test·avant·car·s'il·est·réalisé·trop·tôt,·il·peut·être·négatif·même·si·on·est·infecté.¶
- → En·attendant·le·résultat,·demander·à·la·personne·concernée·de·rester·isoler·et·de·respecter·les·gestes·barrières.¶

¶

2.·Si·le·test·est·POSITIF·au·COVID-19¶

- → Faire·un·signalement·au·référent·disciplinaire·(cf·annexe)·de·la·DDDCS·33·(courrie nique)·avec·copie·à·l'ARS·(ars-dd33-alerte@ars-sante.fr).¶
- → Demander·à·la·personne·malade·de·contacter·son·médecin.¶

¶

3.·Dresser·la·liste·des·cas·contacts·que·la·personne·malade·aurait·pu·contaminer¶

¶
¶

- → La·personne·malade·doit·identifier·les·«°cas·contacts°»·pour·l'adresser·à·l'Assurance·Maladie.·Est·considéré·comme·cas·contacts·«°étroits°»·:·toute·personne·qui·a·partagée·le·même·lieu·de·vie·ou·a·eu·un·contact·direct·avec·un·cas·confirmé,·en·face·à·face,·sans·masque,·à·moins·d'un·mètre·du·cas·pendant·plus·de·15·minutes°.¶
  - ↘ ***si·la·personne·testée·positive·au·COVID-19·est·symptomatique***°:·les·cas·contacts·sont·les·personnes·ayant·été·en·contact·étroit·avec·le·cas·confirmé·dans·les·**48·heures**·précédent·l'apparition·des·signes°;¶
  - ↘ ***si·la·personne·testée·positive·au·COVID-19·est·asymptomatique***°:·les·cas·contacts·sont·les·personnes·ayant·été·en·contact·étroit·avec·le·cas·confirmé··dans·les·**7·jours**·précédent·le·test.¶
- → Les·cas·contacts·ainsi·identifiés·doivent·subir·un·test·par·RT-PCR··à·J+7·du·dernier·contact·avec·le·cas·confirmé.·Ces·cas·contacts·seront·appelés·par·l'Assurance·Maladie.¶

¶

4.·Rester·isolé¶

- → Pour·éviter·de·contaminer·des·proches·et·d'autres·personnes·et·empêcher·ainsi·la·propagation·de·l'épidémie.¶
- → Cette·période·d'isolement·relève·d'une·quatorzaine·(14·jours).¶
- → Isolement·également·pour·les·cas·contact°:¶
  - ↘ jusqu'à·J+7·si·test·négatif¶
  - ↘ ou·jusqu'à·la·fin·de·la·quatorzaine·prescrite·initialement·si·test·positif.·L'Assurance·Maladie·procèdera·à·une·nouvelle·enquête·autour·de·ces·nouveaux·cas·positifs¶
- → Pour·toute·question·ayant·un·lien·avec·l'état·de·santé,·appeler·son·médecin.¶

¶

5.·Démarche·administrative¶

En·fonction·du·résultat·et·de·l'attente·du·passage·du·test,·l'assurance·maladie·fournira°:¶

- → Aux·parents,·si·la·personne·malade·du·COVID-19·est·un·enfant°:·un·certificat·médical·pour·garde·d'enfant·malade·qui·mentionnera·la·date·de·fin·de·l'arrêt°;¶
- → A·la·personne·malade·du·COVID-19°:·un·arrêt·de·travail·mentionnant·la·date·de·reprise.¶
- → Au·cas·contact,·un·arrêt·de·travail·d'une·durée·correspondante·à·la·période·d'isolement.¶

Aucune·reprise·d'activité·ne·pourra·se·faire·sans·une·notification·de·l'Assurance·Maladie.¶

¶
¶

6.·Informer·les·autres·membres·du·club¶

¶

- → Afin·qu'ils·soient·vigilants·à·l'apparition·éventuelle·de·symptômes·et·qu'ils·restent·à·domicile·et·contactent·leur·médecin,·si·c'est·le·cas.¶